

ÉGLISE NATIONALE



PROTESTANTE DE GENEVE

BUREAU
DU
CONSISTOIRE

Ouvert

de 9 h. à midi et de 2 à 4 h.
tous les jours sauf les jeudis
et dimanches.



Geneve, le 3 mai 1911

Monsieur le pasteur C. Barth
Geneve

Monsieur le Pasteur,

Le Consistoire, après avoir pris connais-
sance de votre lettre du 30 avril et
entendu notre rapport sur l'entente
que nous avons eu ensemble il y a
peu de jours, a dû se convaincre de
l'inséparabilité de toute démarche auprès
de vous pour vous engager à revenir
sur votre décision. En conséquence,

KBA 9311.21/1

il s'est résolu à accepter votre démission
pour le 30 juin prochain. Mais il
m'a chargé expressément de vous exprimer
le vif regret que lui cause votre
départ et sa reconnaissance pour
le travail que vous avez accompli au
sein de notre Eglise depuis plus de
vingt ans, avec autant de ferveur
et d'entrain que de discernement.

Vous avez su gagner toute notre confiance
et c'est avec joie que nous vous aurons
gardé avec nous beaucoup plus long-
temps. Mais nous comprenons votre désir
d'accepter maintenant une charge où
votre activité se déploiera avec plus

d'indépendance, Nous demandons
Dieu de bénir votre travail dans
ce nouveau poste en nos vœux
fraternelle vous accompagnant.

Verily crois, Reconnais le
Pastor, et nos sentiments affectueux

et reconnaissants

V. van Berchem
président